



87853 - Que faut-il faire quand l'imam se lève pour accomplir une rak'a de trop ?

question

Au cours d'une prière collective, l'imam s'est trompé et ne savait plus le nombre de rak'a qu'il avait effectuées. Aussi a-t-il porté la prière de Zuhr à 5 rak'a. Ceux qui priaient avec lui ont attiré son attention, mais puisqu'il se croyait sûr de la justesse de ce qu'il avait fait, il a continué sa prière... Que devrions-nous faire dans ce cas, nous qui avons prié avec lui ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, si l'imam est sûr de ce qu'il fait et poursuit sa prière sans tenir compte des remarques de ceux qui prient avec lui, si dans ce cas, il porte la prière à 5 rak'a, sa prière est juste et il n'encourt rien. Si, après le salut marquant la fin de la prière, il se rend compte d'avoir ajouté une rak'a, il doit effectuer deux prosternations de réparation avant de terminer sa prière.

Deuxièmement, quand celui qui prie avec un imam sait que ce dernier est entrain d'ajouter une rak'a, il doit attirer son attention sur cela. S'il ne se corrige pas, il n'est pas permis de le suivre. Car il faut, dans ce cas, se démarquer de lui et s'asseoir pour procéder à l'invocation précédant la fin de la prière. Si le compagnon de l'imam suit ce dernier tout en sachant qu'il est entrain d'ajouter une cinquième rak'a, sa prière devient caduque. Quant à celui qui suit l'imam par ignorance ou par oubli, sa prière reste valide.

L'auteur de Charh Mountaha al-iradat (1/223) dit : **Si quelqu'un se trompe dans la prière et si deux hommes sûrs attirent son attention, il doit en tenir compte, à moins qu'il soit sûr du contraire. Dans ce cas, il ne se corrige pas .**

Plus loin, il affirme que si l'imam ajoute une cinquième rak'a, celui qui prie avec lui ne doit pas le



suivre parce qu'il croit que l'imam a tort et que ce qu'il fait ne fait plus partie de la prière selon lui. Si dans ce cas, on suit l'imam par ignorance ou par oubli ou le quitte, la prière reste valide.

Celui qui est conscient de l'erreur de l'imam doit le quitter et terminer sa prière après l'invocation prévue, dès que l'imam se lève pour ajouter la 5^e rak'a et refuse de s'en abstenir malgré les rappels.

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé sur la question de savoir:

- ce qu'il faut faire quand l'imam ajoute une 5^e rak'a par erreur;
- le statut de la prière qu'il a accomplie ainsi;
- le statut de la prière de ceux ayant prié avec lui;
- si celui qui a rejoint le groupe après le début de la prière doit tenir compte de la rak'a de trop.

Voilà sa réponse : Si l'imam accomplit cinq rak'a par erreur, sa prière n'en demeure pas moins valide et il en serait de même de ceux qui le suivraient par inadvertance ou par ignorance. Quand à ceux qui étaient conscient de la rak'a de trop, ils doivent rester assis et terminer leur prière normalement, dès que l'imam se lève pour ajouter la rak'a superflue. C'est parce que ces derniers la croient caduque. Mais s'ils craignent que leur imam n'agisse ainsi que parce qu'il a omis la lecture de la Fatiha (par exemple) dans une des rak'a, ils doivent attendre l'imam et s'abstenir de terminer leur prière avant lui .

Quant à celui qui rejoint la prière collective au moment où l'imam est à sa deuxième rak'a ou à sa troisième, la rak'a de trop compte pour lui. Si celui-là rejoint l'imam à la deuxième rak'a, il le suit même dans la rak'a de trop. S'il le rejoint à la troisième rak'a, il effectue une rak'a après celle jugée superflue. C'est parce que si nous disions que celui qui rejoint l'imam tardivement ne doit pas tenir compte de la rak'a de trop, il en découlerait la nécessité pour lui d'accomplir une rak'a superflue délibérément. Ce qui est une cause de nullité de la prière. Quant à l'imam, son acte est exaucé parce que dû à l'oubli. Aussi, sa prière n'est-elle pas caduque ». Extrait de Madjmou



fatawa Cheikh Ibn Outhaymine (19/14).

Allah le sait mieux.